



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon Cedex
Téléphone
03 80 44 84 00
Fax
03 80 44 84 28
url [http://
www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)

Service
Inspection
Pédagogique Régionale

Secrétariat
Téléphone
03 80 44 86 96
Fax
03 80 44 86 95
mel
ipr1@ac-dijon.fr

Dijon, le 10 juin 2009

Madame MANESSE-IGLESIAS Catherine
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
D'Espagne

Aux collègues convoqués pour les épreuves orales du baccalauréat.

S/C de Mesdames et Messieurs les Provoiseurs
Mesdames et Messieurs les Directeurs

Cher(e)s collègues(s),

- Si vous êtes convoqués pour les épreuves orales, je vous remercie de bien vouloir **vérifier la série** pour laquelle vous êtes retenus et **d'être vigilants** sur les durées des épreuves.
- Si vous êtes convoqués pour la langue vivante 2 de complément, vous devez vous munir de documents inconnus. La deuxième partie de l'épreuve porte en effet sur un document de ce type que vous donnerez au candidat dès le début de la préparation.
- Vous éviterez deux écueils : un texte trop long ou un support iconographique difficile d'accès pour les candidats.
- Il est bon de toujours avoir quelques propositions « sous la main », pas seulement pour la partie en interaction portant sur document inconnu. Nous devons aussi penser à l'élève qui a oublié ses textes, qui n'a pas de liste... que sais-je encore...mieux vaut prévenir ce genre de situation. Dans ce cas, évidemment, vous ne dites rien, ne faites aucune remarque désobligeante ou qui pourrait déstabiliser, mais vous signalez « l'incident » sur le procès verbal, avec la provenance du candidat.
- Je rappelle que si vous interrogez des élèves de **L LV2**, langue de complément, l'épreuve est de 20mn (+20 mn de préparation).
- Si vous interrogez des élèves de la **série ES, en langue vivante de complément**, la durée de l'épreuve est de 30mn (+30mn de préparation), en effet en quelque sorte, ces candidats cumulent l'épreuve strictement de LV2 (épreuve orale) et celle de la LV de complément, d'où la durée allongée.

Merci pour l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, qui ne sont que des exemples.

Assurez-vous des formats des épreuves, des consignes, vous avez sur le site les références des textes et pouvez les retrouver facilement sur le site du MEN.

Merci pour votre vigilance.

Bien sincèrement à vous et bon courage en cette fin d'année, période bien remplie.

Catherine MANESSE
IA-IPR d'Espagne